

LES RÉSULTATS FINANCIERS 2008

Mercredi 4 mars 2009

RTE, société anonyme filiale du groupe EDF, est le gestionnaire du réseau de transport d'électricité français. Entreprise de service public, il a pour mission l'exploitation, la maintenance et le développement du réseau haute et très haute tension. Il est garant du bon fonctionnement et de la sûreté du système électrique.

RTE achemine l'électricité entre les fournisseurs d'électricité (français et européens) et les consommateurs, qu'ils soient distributeurs d'électricité ou industriels directement raccordés au réseau de transport.

Avec 100 000 km de lignes comprises entre 63 000 et 400 000 volts et 45 lignes transfrontalières, le réseau géré par RTE est le plus important d'Europe. RTE a réalisé un chiffre d'affaires de € 4 221 millions en 2008 et emploie environ 8500 salariés.

Contact presse RTE

Thierry Lartigau : 01 41 02 16 78 ou 06 23 67 83 93

Claire de Villèle : 01 41 02 17 77 ou 06 65 49 70 90

Pour en savoir plus :

www.rte-france.com

AVERTISSEMENT

RTE publie depuis 2007 des comptes consolidés en normes IFRS (International Financial Reporting Standards), en application du règlement européen du 19/02/2002.

Cette publication intègre les comptes de la société RTE SA ainsi que ceux des trois sociétés @RTERIA, RTE International et HGRT.

Seul le calcul de la rentabilité économique est établi en normes françaises et sur la base des comptes de RTE SA , afin de rester cohérent avec celui retenu pour la construction de l'actuel Tarif d'Utilisation du Réseau Public de Transport.

DES PERFORMANCES FINANCIÈRES 2008 SATISFAISANTES.

UN CHIFFRE D'AFFAIRES EN PROGRESSION, DANS LE CADRE D'INVESTISSEMENTS EN FORTE CROISSANCE.

- *Un chiffre d'affaires 2008 qui poursuit sa progression*

Le chiffre d'affaires 2008 de RTE est de 4 221 M€, en progression de 2,3 % par rapport à 2007. Cette évolution provient en particulier de la croissance de la consommation française d'électricité (+1,2 %, corrigée des aléas climatiques), ce facteur étant accentué par l'impact de conditions climatiques plus rigoureuses ¹. La baisse de 2,6% de la consommation d'électricité de la grande industrie, particulièrement marquée sur les trois derniers mois de l'année, n'a pas eu d'effet significatif sur les résultats de RTE en 2008.

- *Une politique industrielle ambitieuse, générant une hausse des dépenses*

Les dépenses de sécurisation mécanique du réseau (111 M€) ont sensiblement progressé en 2008 (+26%). Pour mémoire, suite aux tempêtes de 1999, ces actions de sécurisation avaient été engagées en 2002, à la demande du Ministre en charge de l'énergie. L'augmentation de ces dépenses, qui a été décidée fin 2007, permettra à RTE de respecter l'échéance d'achèvement de ce programme, fixée à 2017.

Les dépenses liées à l'exploitation du système électrique, d'un montant de 1 062 M€, augmentent de 13 % (+ 123 M€). Cette évolution résulte principalement de la hausse des prix de l'électricité du marché européen, sur lequel RTE achète l'électricité qui compense les pertes physiques du réseau.

¹ En 2008, la consommation intérieure française est de 486,1 TWh en données corrigées des aléas climatiques et de l'effet « année bissextile ». Elle est de 494,5 TWh en données brutes.

- **Des investissements en forte croissance (+8%) en 2008**

Les investissements de RTE ont continué de croître en 2008, pour atteindre 835 M€ (+ 61 M€, soit +8%). L'ambition annoncée dès 2007 d'accroître ces investissements s'est concrétisée en 2008 par la réalisation et le renouvellement de 785 km de circuits électriques à haute et très haute tension et le raccordement au réseau de 21 nouveaux postes (400 kV et 225 kV). En 2008, RTE a en conséquence accru ses embauches, particulièrement dans l'ingénierie. Les effectifs globaux sont ainsi passés de 8379 à 8536 entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008. En 2009, les investissements de RTE, continueront à progresser pour atteindre 1 030 M€.

- **Un recul du résultat net, sous l'effet de dépenses exceptionnelles**

L'EBITDA² s'élève à 1 349 M€, en baisse de 15% par rapport à 2007.

Le résultat net après impôt est de 295 M€, inférieur de 171 M€ au résultat 2007. Cette évolution en retrait résulte de la hausse des dépenses d'exploitation ; elle a été accentuée par l'effet de la décision rendue en août 2008 par le Tribunal Administratif de Paris, qui a condamné en première instance RTE à verser 128 M€ (hors taxes) à la SNCF à propos des conditions de dénonciation d'une convention datant de 1999³. RTE a fait appel de cette décision.

- **Des conditions de financement favorables**

La rentabilité économique brute⁴ de RTE se situe en 2008 à 7%, légèrement en deçà du taux de 7,25% retenu par la CRE pour le cadrage du tarif (TURP 2⁵), en lien avec la baisse du résultat d'exploitation et l'absence de nouveau tarif au cours de l'année 2008.

² « Earnings Before Interest, Tax and Depreciation », soit le chiffre d'affaires et les produits de gestion courante sous déduction des achats de matières, travaux et services, des frais de personnel et des impôts et taxes autres que l'impôt sur les Sociétés.

³ Cette convention définissait les conditions financières d'utilisation par RTE du réseau d'énergie électrique haute tension de la SNCF.

⁴ ROCE (Return On Capital Employed), calculé sur la base des comptes sociaux de RTE SA en normes françaises, rapport du résultat d'exploitation aux capitaux propres mobilisés par RTE pour son activité

⁵ A noter que le Tarif d'Utilisation du Réseau de Transport (TURP 2), entré en vigueur le 1^{er} janvier 2006 et d'une durée d'application initialement prévue de 2 ans, a été maintenu inchangé sur l'année 2008 et continue à s'appliquer dans l'attente d'une nouvelle proposition tarifaire que la Commission de Régulation de l'Energie doit faire aux ministres fin février 2009.

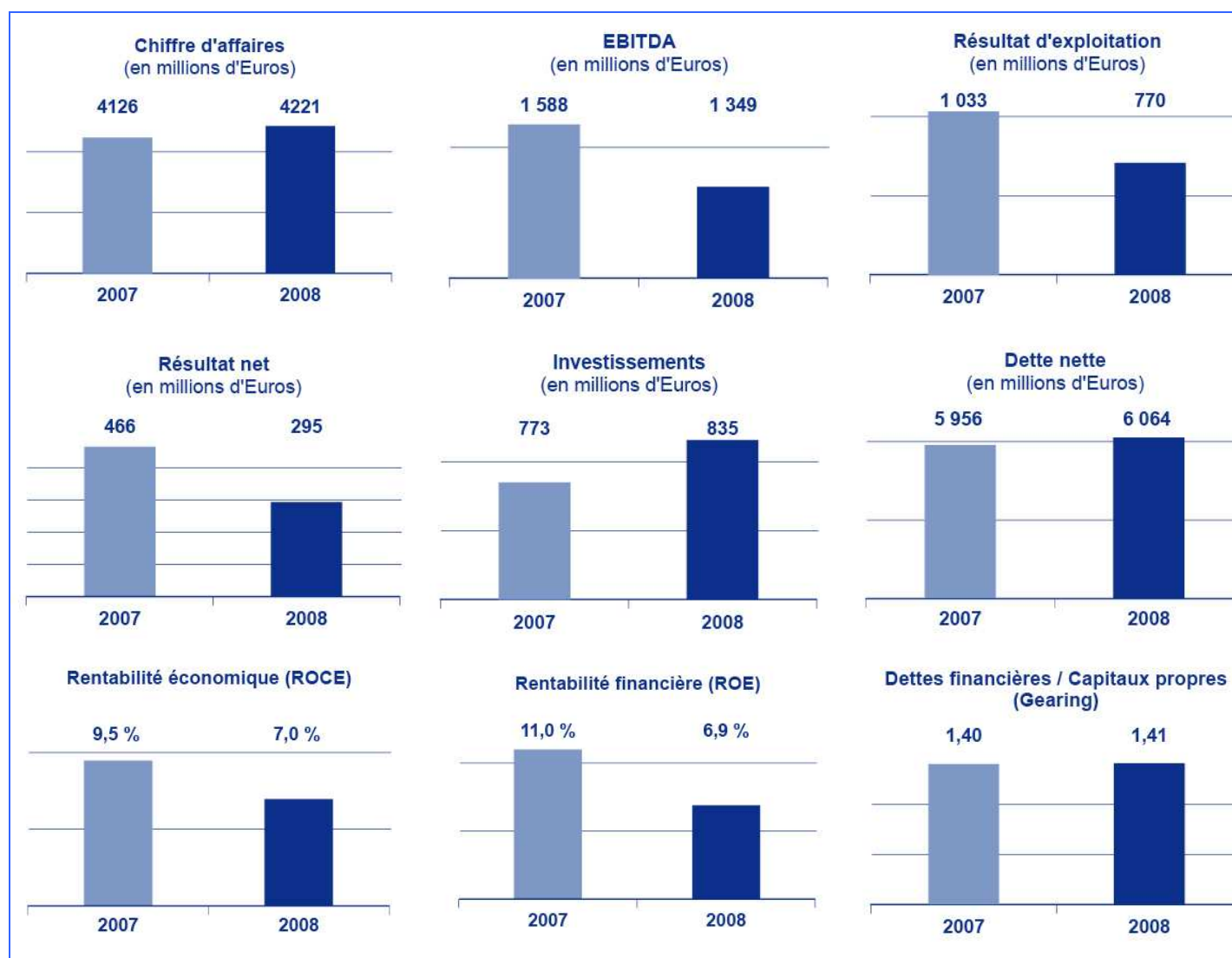
Résultats financiers

La perspective du remboursement de deux échéances d'emprunt, en octobre 2008 et en janvier 2009, ainsi que la hausse des investissements, ont conduit RTE à émettre deux emprunts obligataires, pour les montants de 1,25 milliard d'euros en avril 2008 et de 1 milliard d'euros en août 2008, dans des conditions financières favorables. Les taux nominaux obtenus sont de 4,875 % pour la première opération et de 5,125 % pour la deuxième.

A fin décembre 2008, la **dette nette** de RTE se présente en augmentation de 108 M€ à 6 064 M€.

ANNEXE 1

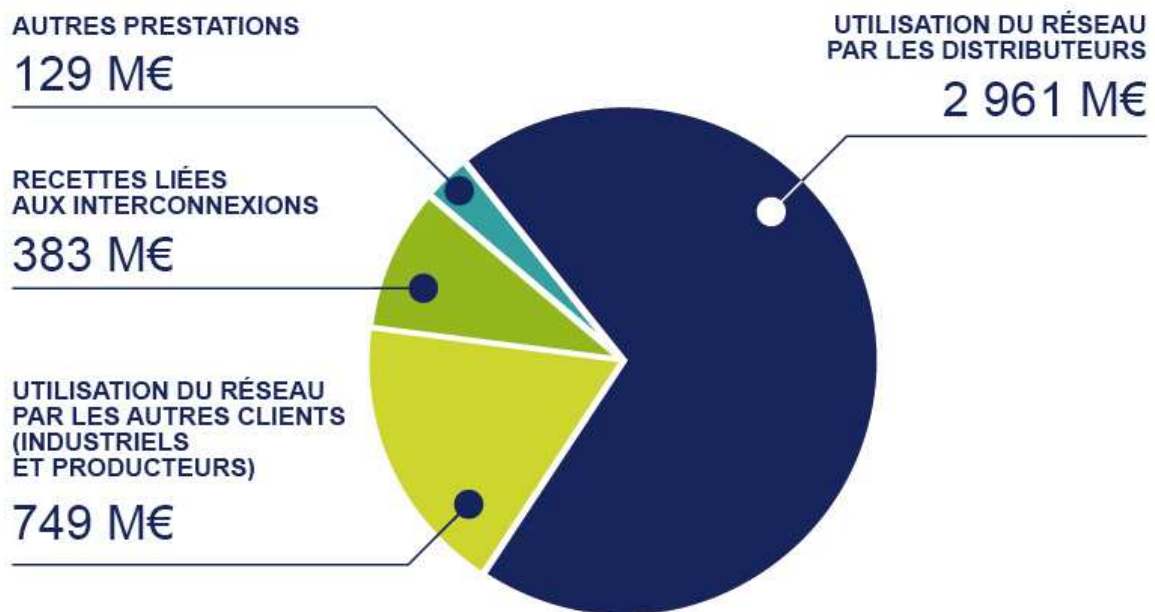
LES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS DE L'ANNEE 2008



ANNEXE 2

CHIFFRE D'AFFAIRES 2008

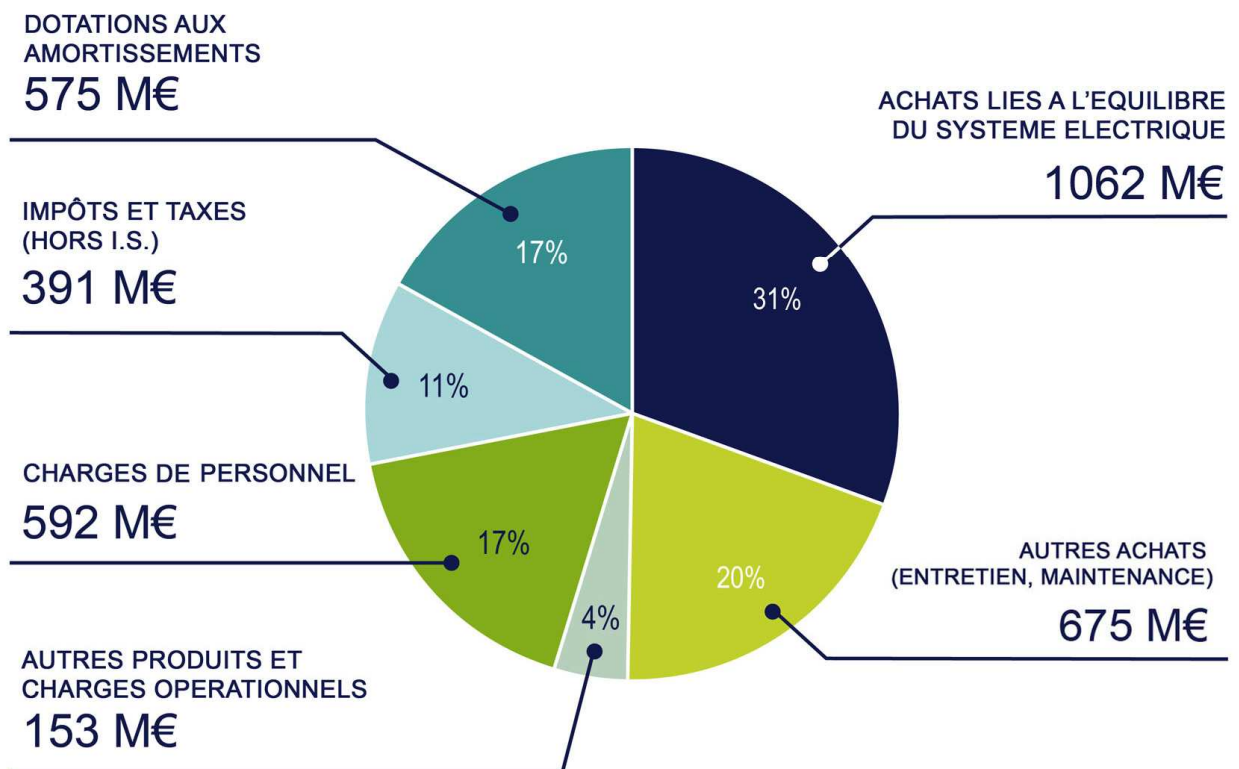
Chiffre d'affaires 2008



ANNEXE 3

STRUCTURE DES COUTS 2008

Structure des coûts 2008



ANNEXE 4

CAPACITES DE FINANCEMENT

Capacités de financement DES CAPACITÉS DE FINANCEMENT ADÉQUATES



*flux de trésorerie généré par l'activité

ANNEXE 5

STRUCTURE FINANCIERE

Bilan financier à fin 2008



ANNEXE 6

LA SECURISATION DU RESEAU PUBLIC DE TRANSPORT VIS A VIS DES RISQUES CLIMATIQUES

- **Le retour d'expérience de la tempête de décembre 1999**

Les deux tempêtes des 26 et 27 décembre 1999 ont été d'une violence historique, aux conséquences exceptionnelles, et ont soufflé sur toute la France.

En termes de puissance de vent, les vitesses maximales ont généralement été de 150 à 170 km/h, dépassant par endroits les 200 km/h, et les vents ont pénétré à l'intérieur des terres sans l'affaiblissement habituel constaté en pareil cas.

L'ampleur exceptionnelle de la tempête de 1999 et ses conséquences sur l'approvisionnement en électricité ont amené les Pouvoirs Publics à s'interroger, avec les opérateurs comme EDF et RTE, sur les enseignements qu'il fallait en tirer. L'analyse réalisée au lendemain des tempêtes, a permis **d'identifier les principales causes de dégâts** :

- l'intensité exceptionnelle des tempêtes,
- le manque de résistance de certains pylônes et de certaines fondations face à ce type d'événements climatiques exceptionnels,
- les nombreuses chutes d'arbres qui étaient à l'origine de la ruine de 50 % des pylônes détruits.

C'est dans ce contexte que le Conseil Général des Mines a été mandaté, en janvier 2001, pour mener cette réflexion et proposer des préconisations au gouvernement français. Les travaux du Conseil général des Mines ont conclu que *« le gros de l'effort de sécurisation devra porter sur les réseaux de moyenne tension (20 000 volts). Il se traduira par un effort accru d'enfouissement des ossatures moyenne tension dans les zones les plus exposées aux risques et desservant les consommations les plus importantes. C'est une action qui relèvera pour l'essentiel d'EDF. »*

Toutefois, le Conseil général des Mines a préconisé un programme de sécurisation spécifique au réseau de transport la consolidation de certaines lignes de transport pour lesquelles les règles de construction avaient été les moins sévères (années 60-70), et la mise en œuvre, pour les postes de transformation, d'une ligne d'alimentation capable de tenir des vents de l'ordre de 150 à 160 km/h et 170 km/h en zone côtière.

- **La mise en œuvre du programme de sécurisation par RTE**

Suite aux tempêtes de 1999, le ministre chargé de l'énergie a demandé le 15 janvier 2002 à RTE de mener sur quinze ans, soit d'ici à 2017, un programme de sécurisation visant à rétablir l'alimentation sous 5 jours en cas de nouvel événement climatique. Ce délai est nécessaire pour revoir le dimensionnement de 45 000 km de lignes.

En 2008, les dépenses de sécurisation mécanique du réseau (111 M€) ont sensiblement progressé (+26%).

Cette augmentation des moyens alloués aux travaux de sécurisation du réseau de RTE, a été décidée dès fin 2007, avant la tempête Klaus du 24 janvier 2009. Elle permettra à RTE de respecter l'échéance **d'achèvement de ce programme, fixée à 2017, pour un niveau moyen de dépenses de l'ordre de 160 M€ par an.**

- **Renforcer des points sensibles du réseau**

La première partie du programme se décline en 4 actions :

- mise en place du **Groupe d'Intervention Rapide (GIP)**, formé pour effectuer des opérations d'urgence, et dotés d'équipements spécifiques (lignes provisoires)
- adaptation de la politique d'**élagage** (élargissements de tranchées forestières dans une largeur de sécurité suffisante, élagages réguliers)
- **renforcement des structures de pylônes par des « kits de renforcement »** pour leur permettre de résister à des vents plus puissants que ceux pour lesquels ils avaient été conçus.
- **installation, sur les lignes très haute tension, tous les 3 à 5 kilomètres de pylônes « anti-cascade » présentant une résistance mécanique encore plus importante.** En cas d'avarie, ces pylônes permettent de limiter le risque d'effondrement par effet d'entraînement (effet "château de cartes") et accélèrent la remise en état de la portion de ligne détériorée, grâce à l'utilisation de liaisons de dépannage.

- **Consolider mécaniquement le réseau à moyen-long terme**

Un nouvel arrêté technique interministériel du 17 mai 2001 définit les nouvelles normes de résistance mécanique des ouvrages, tenant compte du retour d'expérience des tempêtes de 1999. Ses dispositions s'appliquent à tous les ouvrages neufs.

Pour le réseau existant, un programme de renforcement à la tenue mécanique a ainsi été initié qui prévoit notamment :

- d'améliorer la sécurité des ouvrages stratégiques d'alimentation régionale,
- d'assurer que chaque point de livraison des clients RTE soit raccordé au réseau par au moins une ligne renforcée aux conditions de vent et de neige de l'Arrêté Technique de 2001
- de renforcer les ouvrages à proximité des zones d'habitat dense et des voies de communication importantes à ces mêmes conditions

La conception des ouvrages neufs vis à vis de la tenue au vent s'effectue sur la base d'hypothèses normatives plus sévères que par le passé.